

Règlement du concours
SPA Fruit Apple Cherry – UGC Contest
30/09/2026 – 20/10/2026

Le présent règlement (ci-après: le « Règlement ») fixe les modalités du concours **SPA Fruit Apple Cherry – UGC Contest** (ci-après: «le Concours»), organisé par Spadel SA (ci-après : «Spadel» ou «l'Organisateur»), inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0405.844.436 (RPR Bruxelles), dont le siège social et les bureaux sont établis en Belgique à 1200 Bruxelles, Avenue des Communautés 110.

Général

1. Ce Concours vise à promouvoir SPA® Fruit Apple Cherry et se déroulera du 30 septembre 2026 au 20 octobre 2026 (ci-après : la «Période du Concours») en Belgique dans tous les cinémas UGC. Il s'agit d'un concours temporaire à l'occasion duquel :
 - 2 Pass UGC Unlimited Duo pour 6 mois,
 - 150 fois 2 Tickets de cinéma UGC, et
 - 100 Gourdes SPA personnalisablespeuvent être remportés.
2. Ce Règlement et tout autre information relative au Concours sont disponibles sur <https://spa.be/fr/inspiration-conseils/spa-fruit-ugc-contest-fr>
3. L'Organisateur se réserve le droit de modifier, à tout moment, le Concours et/ou d'interrompre le Concours de manière anticipée pour des raisons de force majeure, sans que le participant ne puisse faire valoir aucun droit à l'encontre de l'Organisateur.
4. Du fait de sa participation au Concours, le participant confirme que toutes les informations communiquées par ses soins sont correctes et déclare avoir lu et approuvé le présent Règlement.

Participation

5. La participation au Concours est exclusivement ouverte aux personnes domiciliées en Belgique, et âgées de 18 ans accomplis, à l'exception des personnes mentionnées à l'article 6.
6. La participation est exclue pour (a) les collaborateurs de l'Organisateur ainsi que leurs partenaires cohabitants ou leur famille, (b) les collaborateurs d'une entité faisant partie du groupe de l'Organisateur ainsi que leurs partenaires cohabitants ou leur famille et (c) toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation du Concours.
7. La participation au Concours se déroule comme suit:
 - 1) Après l'achat d'une bouteille SPA® Fruit Apple Cherry 40cl durant la Période du Concours dans l'un des cinémas participants, le participant reçoit un flyer muni d'un code unique à gratter lui permettant de participer au Concours. Il peut ensuite compléter le formulaire en ligne sur <https://spa.be/fr/inspiration-conseils/spa-fruit-ugc-contest-fr>
 - 2) Le participant répond aux questions du Concours et à la question subsidiaire.
 - 3) Le participant remplit les données demandées.

4) Le participant introduit le code unique figurant sur le flyer remis lors de l'achat d'une bouteille SPA® Fruit Apple Cherry 40cl dans un cinéma participant. Le code doit être gratté pour être visible et ne peut être utilisé qu'une seule fois.

8. Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois au Concours par visite à l'un des cinéma UGC participants durant laquelle SPA Fruit Apple Cherry 40cl est consommé.
9. La participation est exclusivement nominative, et le participant ne peut en aucun cas jouer en utilisant plusieurs pseudonymes, ni jouer pour le compte d'autres participants.

Gagnants

10. L'agence Rocketing BV (Postbus 63462, 2502 JL Den Haag), agissant en qualité d'administrateur indépendant du Concours, vérifie la validité des participations et détermine les Gagnants entre le 21 et le 28 octobre 2026 sur la base des réponses correctes aux questions du Concours et des réponses les plus proches (par excès ou par défaut) à la question subsidiaire.
11. L'agence Rocketing BV, agissant pour le compte de l'Organisateur, contactera les Gagnants par e-mail via l'adresse électronique communiquée par le participant via le formulaire de participation. Les Gagnants disposent jusqu'au 15 décembre 2026 au plus tard pour réagir à l'e-mail de Rocketing pour réclamer leur prix, à défaut de quoi tout droit à celui-ci expirera automatiquement. Si un Gagnant ne réclame pas son prix dans le délai imparti, un gagnant suppléant pourra être désigné et contacté, et le Gagnant n'ayant pas réagi n'aura droit à aucune compensation. Les participants sont seuls responsables pour communiquer une adresse e-mail correcte lors de leur participation au Concours.

Prix

12. Les Gagnants recevront, selon leur classement déterminé en fonction des réponses correctes aux questions du Concours et la proximité de la réponse à la question subsidiaire, l'un des prix suivants :
 - 1 Pass UGC Unlimited Duo valable 6 mois pour chacun des 2 premiers Gagnants;
 - 2 tickets de cinéma UGC pour chacun des 150 Gagnants suivants ;
 - 1 gourde SPA personnalisable pour chacun des 100 Gagnants suivants.

Les Pass UGC Unlimited Duo 6 mois ainsi que les tickets de cinéma UGC seront envoyés aux Gagnants par e-mail sous la forme de codes uniques. Les gourdes SPA personnalisables seront également attribuées sous la forme d'un code unique envoyé par e-mail, permettant au Gagnant de commander et personnaliser sa gourde sur le webshop de SPA.

Les prix ne sont pas échangeables contre de l'argent ou contre d'autres prix. Chaque prix est indivisible et doit être accepté tel qu'il est attribué.

13. Une même personne peut participer plusieurs fois au Concours (sous réserve de ce qui est mentionné sous point 8 de ce règlement), mais ne peut gagner qu'un seul prix à la suite du Concours. L'Organisateur n'octroie que maximum un prix par Gagnant (identifié par son nom, adresse postale, adresse email) par Concours.
14. Les prix non distribués pour quelque raison que ce soit restent la propriété de l'Organisateur. En cas de refus du prix, celui-ci revient également à l'Organisateur.
15. L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer un prix alternatif d'une valeur au minimum équivalente si, pour une raison quelconque, le prix mentionné ci-dessus n'est pas (ou plus) disponible, auquel cas il ne peut être attribué.

16. L'Organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer le prix en cas d'infraction à une des dispositions du présent Règlement, sans que le participant ne puisse prétendre à une quelconque indemnité de la part de l'Organisateur.
17. L'Organisateur n'est pas responsable pour une perte ou un défaut, quelque soit sa nature, au prix. Les conditions générales du livreur du prix sont applicables au prix.
18. Il n'y a aucune correspondance par rapport aux résultats du Concours.

Exclusions

19. L'Organisateur se réserve, à tout moment, le droit de refuser des participants et/ou de les disqualifier de plein droit et sans mise en demeure, en cas d'infraction à une des dispositions du présent Règlement, sans que le participant ne puisse prétendre à une quelconque indemnité de la part de l'Organisateur.
20. Les participations organisées et/ou collectives au Concours seront considérées comme un abus et entraîneront l'exclusion automatique des participants concernés.
21. L'Organisateur se réserve également le droit d'exclure un participant avec des données personnelles non valables ou falsifiées.
22. La participation à l'aide d'un programme ou moyen, autre que le programme sur le site internet, de même que l'adaptation/manipulation de ce dernier est interdite et entraînera une exclusion de même que, le cas échéant, des poursuites judiciaires pour infraction aux droits d'auteur de l'Organisateur.

Droits de propriété intellectuelle

23. Aucun élément du Concours ou relatif à celui-ci ne peut être reproduit ou publié sans l'autorisation expresse écrite préalable de l'Organisateur.
24. Les participants acceptent, du fait de leur participation au Concours, que leur prénom soit publié sur le(s) site(s) web mentionné(s), sans que l'Organisateur ne leur soit redevable à ce titre de la moindre compensation. Le cas échéant et dans la mesure où cela s'avère nécessaire, le participant renonce à ses droits de propriété intellectuelle (entre autres, les droits d'auteur, les droits de portrait et autres) ou toute autre disposition légale à cet égard.
25. Si, à la demande de l'Organisateur, les Gagnants collaborent à d'autres formes de publicité, il sera tenu compte de leurs souhaits raisonnables. Le Gagnant n'a droit à aucune indemnité à cet égard (autre que le prix déjà reçu). Tout contenu (de publication) est et restera la propriété exclusive de l'Organisateur.

Traitement des données à caractère personnel

26. Toutes les données à caractère personnel que l'Organisateur collecte dans le cadre de la participation à ce Concours et la remise des prix seront traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel (en ce compris le Règlement européen sur la protection des données personnelles RGDP (UE) 2016/679)). L'Organisateur traitera exclusivement les données à caractère personnel afin de donner exécution au Concours, sauf si vous donnez votre consentement pour un traitement additionnel lors de la participation au Concours. Les données à caractère personnel des participants ne sont pas conservées après la fin du Concours, sauf si vous donnez votre consentement pour un traitement additionnel lors de la participation au Concours.

Les données à caractère personnel ne seront pas partagées avec des tiers, à l'exception du prestataire de services Rocketing BV, en sa qualité d'administrateur indépendant du Concours. Cette partie traitera les données seulement selon les instructions de l'Organisateur. Après la sélection des Gagnants et l'expédition des prix, Rocketing BV supprimera immédiatement les données à caractère personnel traité dans le cadre du Concours.

27. Chaque participant a le droit d'avoir accès à ses données à caractère personnel qui sont traitées par l'Organisateur. Chaque participant a le droit de demander une limitation du traitement ou la suppression de ses données à caractère personnel, ayant comme conséquence potentielle que le participant ne peut plus être sélectionné comme un des Gagnants. Chaque participant a le droit à la rectification de toute donnée incorrecte, non pertinente ou incomplète. Pour ce faire, le participant peut envoyer un e-mail à privacy@spadel.com en indiquant que sa demande concerne le Concours. Chaque participant a également le droit de déposer une plainte auprès de l'Autorité de Protection des Données.
28. La Politique de protection de la vie privée de l'Organisateur s'applique à toutes les données collectées et traitées dans le cadre de ce Concours. Vous trouvez la Politique de protection de la vie privée de l'Organisateur sur <https://www.spa.be/fr/privacy>.

Exclusions de responsabilité

29. L'Organisateur décline, dans les limites du cadre légal, toute responsabilité de l'Organisateur et/ou de son personnel auxiliaire dans le cadre du Concours.
30. L'Organisateur n'est pas responsable pour les coûts liés à la participation au Concours ou l'utilisation du prix. Le participant ne peut en aucun cas réclamer les coûts de sa participation ou de l'utilisation du prix à l'Organisateur.

Plaintes et questions

31. Les plaintes et questions concernant ce Règlement et le Concours peuvent être adressées via le formulaire en ligne : www.spa.be/fr/contact.

Droit applicable

32. Le Règlement est régi par, interprété et appliqué conformément au droit belge. Tout litige découlant du Concours et de ce Règlement sera exclusivement tranché par les tribunaux de Bruxelles.

Fait à Bruxelles, le 30 juillet 2026